

CONSEIL COMMUNAUTAIRECOMpte RENDU DE LA SÉANCE DU
20 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt janvier à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 5 janvier par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : François PELEGRIN (Arronville), Martine BAUDIN (Berville), Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Michel DELAHAYE, Catherine COSSON, (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Jean-Max FABREGA (Frouville), Annie POU CET, Didier KREMER (Génicourt), Eric COUPPE (Hédouville), Eric BAERT, Jean-Marie PIERRAT (Hérouville), Christian DUMET, Michel RICHARD (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Philippe

GUÉROULT, Christophe BUATOIS, Marie-Thérèse DESCHAMPS, Chantal DESHONS, Michel DAUGE, (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENTS : un représentant de la commune d'Arronville, Marie-Yvonne COUBRICHE (a donné pouvoir à Gérard LEROUX) Ennery, un représentant de la commune de Ménouville.

Annie POU CET est désignée secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	28
Présents :	25
Votants :	26

EnfanceTravaux en cours : centre de loisirs de Nesles

Gérard LEROUX fait part de l'avancement des travaux.

Travaux en cours : multi-accueil d'Ennery

Gérard LEROUX fait part au Conseil du résultat définitif de l'appel d'offres, inférieur de 30 000 € aux estimations et fait part du début des travaux.

Annie POU CET fait part de l'engagement de la réflexion en commission enfance sur le fonctionnement de la crèche

Subventions aux accueils de loisirs en 2015**DÉLIBÉRATION 2015-1 (finances, enfance)**

Annie POU CET, Vice-présidente chargée de l'enfance, expose qu'elle a reçu chacun des 3 centres de loisirs. L'AOJE est en équilibre financier, ainsi que les Mômes du Sausseron : leur subvention 2015 sera identique à celle de 2014. Il restera pour l'AOJE à prendre en compte un animateur actuellement mis à disposition à temps partiel par la mairie d'Ennery ; ce qui pourra nécessiter un réajustement de la subvention. Pour les P'tits Loups du Vexin l'enveloppe budgétaire prévue pour 2014 a été dépassée en raison de charges supplémentaires qui n'avaient pas été prévues (location de transport autocar pour le séjour été, indemnités de licenciement d'un agent) et d'une stagnation de la fréquentation. L'association sollicite en 2015 une subvention de 70 000 € au lieu d'une subvention de 60 000 € initialement allouée en 2014, mais qui avait dû être complétée par une subvention d'équilibre de 8 000 €, suite à la délibération du Conseil du 14 octobre. Enfin, pour les Lutins du Vexin (à Haravilliers, accueillant les enfants de Berville) le paiement du retard des versements prévus en 2014 (environ 20 000 €) et la subvention de 2015 (environ 20 000 €) justifient l'inscription d'une provision de 40 000 € ; la somme exacte devant être ajustée avec la Communauté gestionnaire de ce centre.

Suite à cette présentation, un débat est ouvert à partir d'une remarque de Matthieu LAURENT à propos des Lutins du Vexin à Haravilliers. Un consensus se dégage

pour n'inscrire qu'une provision de 20 000 € pour cette association, sachant que, régulièrement, la contribution de la Communauté n'est sollicitée que l'année n+1.

- Vu l'avis favorable de la commission enfance du 15 décembre 2014
- Vu la délibération du 20 février 2008 autorisant le Président à signer les conventions entre la Communauté, les communes sièges et les associations gestionnaires des accueils de loisirs

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE pour l'année 2015 de verser aux associations gestionnaires de centres de loisirs les montants suivants :

- Les P'tits Loups du Vexin (Labbeville)	70 000 €
- Les Mômes du Sausseron (Nesles)	45 000 €
- AOJE (Ennery)	210 000 €
- Les Lutins du Vexin	20 000 €

Portes du Vexin CR d'activités 2013

Gérard LEROUX présente l'état d'avancement du programme des Portes du Vexin. Il conclut en se félicitant (malgré quelques difficultés qui ont été traitées au fur et à mesure) de la coopération avec la Semavo tout au long de ce programme.

Le Président rappelle que le contrat avec la Semavo prend fin en juin 2015. Une discussion est en cours avec cet organisme en vue de la définition d'un nouveau contrat « allégé » pour la gestion des futurs développements de la zone, au-delà du mois de juin. Il reste, en effet, à réaliser la vente des deniers lots, à définir et mettre en œuvre le programme de réalisation du carré « Férié », à étudier une éventuelle extension de la zone.

Le Président souligne l'importance du résultat financier estimé à la toute fin de l'opération (de l'ordre de 3M€). Il suggère au Conseil de réinvestir, sur des terrains restés libres, cet excédent (en grande partie dû aux importantes subventions reçues au début du programme) dans un programme complémentaire ayant pour finalité de répondre à des besoins qui n'ont pas jusque-là été couverts (notamment, petits ateliers locatifs d'une centaine de m²) ainsi qu'à des besoins émergents :

centre de télétravail pour des habitants du Vexin, espaces partagés de travail, salles de réunions pour les entreprises ou les associations, bureaux locatifs pour auto-entrepreneurs du secteur, etc. Il se propose de travailler un tel projet avec l'équipe actuellement en place pour le suivi de l'aménagement de la zone et d'en présenter les perspectives au Bureau, puis à un prochain Conseil.

DÉLIBÉRATION 2015-2 (*finances, économie*)

- Vu l'article L 1523-3 du code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme ayant pour objet de permettre à la Communauté de communes d'exercer son droit de contrôle comptable et financier de l'opération concédée ;

- Vu la Convention Publique d'Aménagement notifiée le 14 juin 2005 par laquelle la Communauté a confié à la SEMAVO l'aménagement du parc d'activités des Portes du Vexin ;

- Vu le compte rendu d'activités établi par la SEMAVO présentant les dépenses et les recettes de la ZAC réalisées au 31 décembre 2013 ainsi que les prévisions jusqu'au terme de l'opération.

Ayant entendu l'exposé de Gérard LEROUX Vice-Président en charge de l'activité économique,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu d'activités portant sur la ZAC des Portes du Vexin établi au 31/12/2013.

Décision modificative 4

DÉLIBÉRATION 2015-3 (*finances*)

Le Président présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget 2014 de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget :

dépenses de fonctionnement	614	-8 600.00 €
dépenses de fonctionnement	7391178	+8 600.00 €

Vidéo-protection

Jean-Pierre STALMACH rappelle les conclusions de l'étude du programme de vidéoprotection et interroge le Conseil sur la suite à donner.

Le Président suggère d'examiner la question au prochain Bureau avant une éventuelle délibération en Conseil communautaire.

Réforme territoriale

Le Président et Philippe GUÉROULT, représentant de l'Union des Maires à la Commission de coopération intercommunale, font part de leurs informations encore très incertaines quant à l'issue de la concertation engagée sous l'autorité du Préfet de Région.

Le Président insiste sur un point (sur lequel il reçu le soutien appuyé du Sénateur Alain RICHARD) : l'accueil de trois communes issues de la CCVOI ne saurait être le prélude à une inclusion ultérieure de notre Communauté, ainsi élargie, dans une vaste communauté de la Vallée de l'Oise, comme cela a pu être évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,
Marc GIROUD